



Paris, le 30 octobre 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécurité sanitaire des aliments Renforcement des contrôles pour l'opération fêtes de fin d'année (OFFA)

Pendant la période des fêtes de fin d'année, près de 4 000 agents du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont mobilisés afin de renforcer la surveillance de la sécurité sanitaire des produits alimentaires. Ce dispositif d'inspection sera mis en place du 1er novembre 2019 au 15 janvier 2020.

Sous le pilotage de la direction générale de l'alimentation (DGAL), les agents des directions départementales en charge de la protection des populations (DDPP et DDCSPP) en métropole et des directions de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DAAF) dans les départements d'outre-mer, s'assurent que l'activité commerciale accrue pendant cette période se déroule dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité sanitaire et de qualité des produits. Les établissements de production et de transformation de produits festifs, les commerces de coquillages, de gibier ou de foies gras, sur les marchés ou en boutiques, les restaurants et les traiteurs, font l'objet d'une vigilance particulière, de même que les entreprises de transport et d'entreposage réfrigéré de ces produits.


Les inspections donnent lieu à des suites administratives voire judiciaires pour les établissements ne respectant pas la réglementation en matière sanitaire ou d'étiquetage. L'an dernier, les 8 095 inspections liées à cette opération ont conduit à établir notamment 860 mises en demeure et 115 fermetures administratives, dont 80 dans le seul secteur de la restauration commerciale, en lien avec une perte de maîtrise des risques sanitaires. Ces sanctions administratives ont été assorties de 83 procès-verbaux d'infractions pénales dont 74 en remise directe, principalement en restauration commerciale (35 PV) et distribution/métiers de bouche (35 PV).

Les résultats de cette opération sont rendus accessibles au public sur le site internet Alim'Confiance [en cliquant ICI](#) ; une carte interactive permet de rechercher l'établissement par son nom ou son adresse et d'avoir accès à la date de la dernière inspection ainsi qu'au niveau d'hygiène qui y aura été constaté.

Contacts presse

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture